

# CAP des Secrétaires Administratifs des 11 et 12 mars 2020

## Déclaration Liminaire

Paris le 11 mars 2020

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres de la CAP,

Les années passent et se ressemblent. Malgré nos demandes récurrentes, nous constatons encore qu'un nombre de mémoires de propositions sont vides de substance, compromettant par ailleurs l'avancement des personnels concernés. De toute évidence, certains évaluateurs et notateurs n'ont pas encore pris conscience de toute l'importance de cette démarche.

Nous savons pourtant, Monsieur le président, toute l'importance que vous octroyez à cette instance et vous sollicitons afin de prendre toute mesure utile visant à ce que **les droits des personnels en matière d'évaluation/notation soient scrupuleusement respectés**. Trop de personnels ne sont encore, aujourd'hui, qu'imparfaitement évalués, ... quand ils le sont !

De fait, les personnels non évalués ne peuvent hélas percevoir le moindre CIA, **ce qui constitue une double peine !!!**

**L'UNSa Justice entend que soit mis fin, sans délai,** à une telle situation et rappelle que les notateurs ont des devoirs vis-à-vis de leurs collaborateurs.

A ce titre, l'UNSa Justice se pose la question de savoir quand sera versé le prochain CIA au titre de l'année 2019 ? Les promesses de Madame la garde des sceaux seront-elles respectées ?

A ce jour, nombre d'agents ne se sont toujours pas vu notifier leur groupe d'appartenance RIFSEEP (DISP de Bordeaux, de Rennes, MOM, etc...). **Cette inqualifiable situation n'a que trop duré !!!**

L'UNSa Justice rappelle que le décret du 20 mai 2014 (art.3) prévoit que le montant de l'IFSE doit faire l'objet d'un réexamen, au moins tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent.

Compte tenu de l'entrée en vigueur des textes, le réexamen en l'absence de changement de fonctions doit être mis en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Faut-il aller jusqu'à envisager des recours en masse auprès de Madame la garde des sceaux afin de garantir les droits des personnels ?

Les élu (e)s UNSa Justice de la CAP